

(19)



(11)

EP 2 567 640 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
26.02.2014 Bulletin 2014/09

(51) Int Cl.:
A47G 9/08 (2006.01) A47C 17/64 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **12182930.3**

(22) Date de dépôt: **04.09.2012**

(54) **Sac de couchage apte à recevoir un matelas, et ensemble comprenant un sac de couchage et un matelas**

Schlafsack mit Aufnahmemöglichkeit einer Matratze, und Gesamteinheit aus Schlafsack und Matratze
Sleeping bag capable of receiving a mattress, and assembly comprising a sleeping bag and a mattress

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

• **Gue, Adrien**
74190 Passy (FR)
• **Lafoux, Benjamin**
74170 Saint Gervais les Bains (FR)

(30) Priorité: **12.09.2011 FR 1158068**

(74) Mandataire: **Balesta, Pierre**
Cabinet Beau de Loménie
Immeuble Eurocentre
179 Boulevard de Turin
59777 Lille (FR)

(43) Date de publication de la demande:
13.03.2013 Bulletin 2013/11

(73) Titulaire: **DECATHLON**
59650 Villeneuve d'Ascq (FR)

(56) Documents cités:
FR-A1- 2 201 059 KR-B1- 100 396 056
US-A1- 2010 107 332

(72) Inventeurs:
• **Kelkel, Yohann**
59800 Lille (FR)

EP 2 567 640 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne un sac de couchage. Plus précisément, la présente invention concerne le domaine des sacs de couchage qui intègrent un matelas. Elle trouve bien sûr une application dans le domaine des loisirs de plein air tel que le camping par exemple.

[0002] On connaît bien entendu des sacs de couchage classiques, formés d'un unique panneau textile souple se rabattant sur lui-même pour former un espace de couchage, fermé par exemple par une fermeture à glissière. Alternativement, de tels sacs de couchage peuvent être formés de plusieurs panneaux souples assemblés, généralement par couture, pour former l'espace de couchage.

[0003] Lorsqu'un tel sac de couchage est utilisé pour dormir directement sur le sol, dans une utilisation de type bivouac, l'utilisateur préfère disposer d'un matelas pour une raison évidente de confort.

[0004] L'utilisateur doit donc transporter un petit matelas, ou un tapis de sol, qu'il peut disposer sur le sol, et par-dessus lequel il pose le sac de couchage.

[0005] Un des problèmes posés alors, est que le matelas et le sac ne sont pas nécessairement adaptés l'un à l'autre, et que le sac à tendance, pendant le sommeil de l'utilisateur, à glisser hors du tapis ou du matelas.

[0006] On connaît des solutions consistant en un sac de couchage comprenant une poche de réception dans laquelle peut être inséré un matelas. C'est le cas par exemple de la solution décrite dans FR 2 922 739.

[0007] Un tel sac de couchage est apte à être utilisé dans une première configuration avec le matelas, et dans une deuxième configuration sans le matelas. Le sac comprend une poche de réception apte à recevoir le matelas dans la première configuration. La poche de réception présente une ouverture d'introduction du matelas et est munie de moyens de maintien permettant de maintenir le matelas dans la poche de réception dans la première configuration.

[0008] Un des problèmes posés par un tel sac de couchage, est que lorsque l'utilisateur veut utiliser son sac de couchage sans matelas, par exemple lorsqu'il dort en refuge dans lequel il dispose déjà d'un matelas, la poche de réception vide forme un surplus de matière gênant. Ce surplus de matière est nécessaire pour le maintien du matelas dans la première configuration, mais n'est pas adapté à la deuxième configuration.

[0009] En effet, le surplus de matière engendre un sac de couchage de plus grande dimension, ce qui engendre à son tour des pertes thermiques dues aux lames d'air formées dans l'espace de couchage non rempli par le corps de l'utilisateur.

[0010] Par ailleurs, ce surplus de matière sous le sac de couchage engendre un inconfort principalement au niveau du dos de l'utilisateur.

[0011] Egalement, de nombreuses autres solutions combinant un sac de couchage et un matelas, posent un problème au niveau de l'aisance des mouvements de

l'utilisateur dans le sac de couchage. En effet, l'ajout du matelas engendre souvent une tension de la matière ou un blocage du sac de couchage dans une position donnée, donc une perte de liberté de mouvement.

5 **[0012]** C'est le cas en particulier de la solution décrite dans WO 0228239.

[0013] US 2010/107332 décrit un sac de couchage suivant le préambule de la revendication 1.

10 **[0014]** L'invention a donc pour objet de résoudre ces problèmes parmi d'autres problèmes.

[0015] Ainsi, l'invention vise à proposer un sac de couchage qui peut être utilisé dans une première configuration, avec un matelas, et dans une deuxième configuration, sans matelas, avec un grand confort dans les deux configurations.

15 **[0016]** L'invention se rapporte ainsi, selon un premier aspect, à un sac de couchage apte à être utilisé dans une première configuration avec un matelas et dans une deuxième configuration sans matelas.

20 **[0017]** Le sac de couchage comprend un panneau souple ou plusieurs panneaux souples assemblés, ce ou ces panneaux souples étant aptes à constituer un espace de couchage pour un utilisateur.

[0018] Le sac de couchage comprend également une poche de réception apte à recevoir un matelas dans la première configuration. Cette poche de réception est solidaire du panneau souple ou d'un des panneaux souples assemblés, du côté de sa face externe opposée à l'espace de couchage.

25 **[0019]** La poche de réception présente une ouverture d'introduction du matelas et est munie de moyens de maintien aptes à maintenir le matelas dans la poche de réception dans la première configuration.

30 **[0020]** Cette poche de réception est pourvue de premiers moyens de solidarisation répartis sur le pourtour de l'ouverture d'introduction.

35 **[0021]** Par ailleurs, la face externe du panneau souple est pourvue de deuxièmes moyens de solidarisation.

[0022] Les premiers et deuxièmes moyens de solidarisation sont aptes à coopérer dans la deuxième configuration en sorte que l'ouverture d'introduction soit fermée.

40 **[0023]** Dans une première variante de réalisation, les moyens de maintien sont disposés en sorte d'être rangés dans la poche de réception dans la deuxième configuration.

45 **[0024]** Dans une deuxième variante, éventuellement en combinaison avec la précédente, les moyens de maintien comprennent au moins un élément longiligne souple, de préférence élastique, inséré dans un guide, tel qu'une gaine, continu ou discontinu et réparti sur le pourtour de l'ouverture d'introduction, l'élément longiligne souple étant apte à coulisser dans ce guide.

50 **[0025]** De préférence, le guide présente au moins une ouverture permettant l'accès à l'élément longiligne souple.

55 **[0026]** Ce guide peut présenter au moins deux ouvertures, de préférences diamétralement opposées, per-

mettant l'accès à l'élément longiligne souple.

[0027] De préférence également, les moyens de maintien comprennent un élément de blocage permettant de limiter le coulisement de l'élément longiligne souple dans le guide.

[0028] Dans le cas où le guide comprend au moins deux ouvertures, l'élément de blocage est apte à permettre de solidariser une portion de l'élément longiligne souple accessible par l'une des deux ouvertures dans le guide avec une portion de cet élément longiligne souple accessible par l'autre des deux ouvertures dans le guide.

[0029] Alternativement à la deuxième variante de réalisation, dans une troisième variante de réalisation éventuellement en combinaison avec la première, les moyens de maintien comprennent au moins un élément en matériau élastique réparti de façon continue ou discontinue et le pourtour de l'ouverture d'introduction.

[0030] Dans une quatrième variante de réalisation, éventuellement en combinaison avec une ou plusieurs des précédentes, la poche de réception est formée d'un ou plusieurs panneaux souples avec un surplus de matière, de préférence en matériau élastique, garni, par exemple avec de l'ouate et/ou des plumes.

[0031] Dans cette quatrième variante, le sac est configuré pour que le surplus de matière soit rangé à l'intérieur de la poche de réception fermée, dans la deuxième configuration.

[0032] Dans encore une autre variante, éventuellement en combinaison avec une ou plusieurs des précédentes, la face externe du ou d'un des panneaux formant l'espace de couchage est réalisée en matériau élastique.

[0033] L'invention se rapporte également, selon un deuxième aspect, à un ensemble comprenant un sac de couchage tel que présenté ci-dessus, et un matelas apte à être disposé dans la poche de réception.

[0034] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement et de manière complète à la lecture de la description ci-après des variantes préférées de réalisation, lesquelles sont données à titre d'exemples non limitatifs et en référence aux dessins annexés suivants :

- figure 1 : représente schématiquement un exemple de sac de couchage selon l'invention, en cours de préparation de la première configuration avec matelas,
- figure 2 : représente schématiquement le sac de couchage de la figure 1, dans la première configuration avec matelas,
- figure 3 : représente schématiquement un détail du sac de couchage de la figure 1, en cours de préparation de la deuxième configuration sans matelas,
- figure 4 : représente schématiquement le sac de couchage de la figure 1, dans la deuxième configuration sans matelas.

[0035] On a représenté à la figure 1 un exemple de sac de couchage 1 selon l'invention, en cours de prépa-

ration de la première configuration d'utilisation, c'est-à-dire la configuration avec matelas.

[0036] Le sac de couchage 1 est, de façon classique, constitué d'un ou plusieurs panneaux souples, tels que des panneaux textiles souples, permettant de former un espace de couchage.

[0037] Lorsqu'il est question d'un unique panneau, celui-ci est rabattu sur lui-même pour former une sorte d'enveloppe qui peut être fermée par un moyen de fermeture classique.

[0038] S'il est question de plusieurs panneaux, il peut s'agir d'un panneau supérieur et d'un panneau inférieur assemblés par exemple par couture. Eventuellement, des panneaux latéraux peuvent être interposés entre les panneaux inférieur et supérieur.

[0039] Sur la figure 1, comme sur les figures suivantes, le sac de couchage 1 est représenté par le dessous. Par conséquent, sur ces figures, on ne voit pas l'ouverture habituelle permettant à un utilisateur de pénétrer dans l'espace de couchage.

[0040] Sur la face externe 4 du ou d'un des panneaux formant l'espace de couchage, est disposé une poche de réception 3.

[0041] Par face externe 4, on entend la face du panneau opposée à l'espace de couchage.

[0042] La poche de réception 3 est formée elle-même d'un ou plusieurs panneaux, tels que des panneaux textiles souples, assemblés par exemple par couture à la face externe 4 d'un des panneaux formant l'espace de couchage.

[0043] La poche de réception 3 peut donc être formée d'un ou plusieurs panneaux distincts du ou des panneaux formant l'espace de couchage, qui sont rapportés sur la face externe 4 du ou d'un des panneaux formant l'espace de couchage.

[0044] Cette poche de réception 3 peut également être formée d'un ou plusieurs prolongements d'un des panneaux formant l'espace de couchage, tel que les panneaux latéraux de cet espace de couchage.

[0045] Ainsi, dans l'exemple représenté sur les figures, la poche de réception 3 prend la forme d'un rabat 3 qui vient se rabattre sur la face externe 4 du ou d'un des panneaux formant l'espace de couchage.

[0046] Cette poche de réception 3 est donc solidaire d'au moins un des panneaux formant l'espace de couchage.

[0047] La poche de réception 3 définit un logement apte à recevoir un matelas 2, pour utilisation du sac de couchage 1 dans la première configuration avec matelas.

[0048] Pour ce faire, la poche de réception 3 est pourvue d'une ouverture 5 permettant l'introduction du matelas 2.

[0049] Lorsque le matelas 2 n'est pas inséré dans la poche de réception 3 par l'ouverture d'introduction 5, comme c'est le cas sur la figure 1, on peut voir la face externe 4 d'un des panneaux formant l'espace de couchage à travers cette ouverture d'introduction 5.

[0050] La poche de réception 3 est par ailleurs pourvue

de moyens de maintien 6, 7, qui seront décrits plus en détail ci-après en référence à la figure 2.

[0051] Ces moyens de maintien 6, 7 permettent de maintenir correctement le matelas 2 dans la poche de réception 3 dans la première configuration.

[0052] Des premiers et deuxièmes moyens de solidarisation 9, 10 sont également représentés sur la figure 1, qui seront décrits plus en détail ci-après en référence notamment aux figures 3 et 4.

[0053] Les premiers moyens de solidarisation 9 sont disposés sur le pourtour de l'ouverture d'introduction 5, et les deuxièmes moyens de solidarisation 10 sont disposés sur la face externe 4 d'un des panneaux formant l'espace de couchage.

[0054] Ces premiers et deuxièmes moyens de solidarisation 9, 10 sont configurés pour être aptes à coopérer, dans la deuxième configuration sans matelas, en sorte de fermer l'ouverture d'introduction 5.

[0055] Une fois que le matelas 2 est introduit dans la poche de réception 3, par l'ouverture d'introduction 5, le sac de couchage 1 se trouve dans la première configuration avec matelas, tel que représenté à la figure 2.

[0056] Précisément, dans cette première configuration avec matelas, les moyens de maintien 6, 7 sont mis en oeuvre en sorte de permettre de maintenir correctement le matelas 2 en place à l'intérieur de la poche de réception 3.

[0057] Dans l'exemple représenté sur les figures, ces moyens de maintien 6, 7 prennent la forme d'un élément longiligne souple 7, introduit dans un guide 6 réparti sur le pourtour de l'ouverture d'introduction 5. Ce guide 6 peut être de type gaine textile souple continue ou discontinue, et permet le coulissement de l'élément longiligne souple 7.

[0058] Lorsque l'on saisit l'élément 7 au travers d'une ouverture dans le guide 6, on peut tirer sur cet élément ce qui engendre un resserrement de l'ouverture d'introduction 5, et donc un bon maintien en place du matelas 2 dans la poche de réception 3.

[0059] Ces moyens de maintien 6, 7 peuvent également comprendre un élément de blocage 8 permettant d'empêcher ou de limiter temporairement le coulissement, donc la rétractation, de l'élément longiligne 7 dans le guide 6, donc d'empêcher ou de limiter le ré-élargissement de l'ouverture d'introduction 5.

[0060] Dans l'exemple de réalisation représenté dans les figures, l'élément longiligne souple 7 coulisse dans une gaine 6, et peut être tiré en dehors de cette gaine 6 au niveau de deux ouvertures 11 diamétralement opposées dans cette gaine 6.

[0061] Pour bloquer l'élément longiligne souple 7 dans cette position, l'élément de blocage 8 prend la forme d'un crochet 8 permettant de solidariser temporairement les deux portions de l'élément longiligne souple 7 tirées hors de la gaine 6.

[0062] Cet élément longiligne souple 7 est de préférence élastique, ce qui permet d'obtenir le maintien recherché pour le matelas 2 dans la poche de réception 3,

mais avec une certaine souplesse due à l'élasticité. Cette souplesse autorise une légère variation du resserrement de l'ouverture d'introduction 5, ce qui augmente le confort de l'utilisateur dans la première configuration, notamment lorsque l'utilisateur bouge à l'intérieur de l'espace de couchage.

[0063] Les moyens de maintien ne se limitent cependant pas à la combinaison d'un élément longiligne souple 7, de préférence élastique, coulissant dans un guide ou une gaine 7, complétés éventuellement par l'élément de blocage 8.

[0064] On peut en effet par exemple se contenter de disposer un élément en matériau élastique sur tout ou partie du pourtour de l'ouverture d'introduction 5. Il peut s'agir par exemple d'un tissu élastiqué réparti sur tout ou partie de ce pourtour de l'ouverture d'introduction 5.

[0065] Cet élément élastique doit être tel que, lorsqu'il n'est pas étiré, il se rétracte de sorte que les dimensions de l'ouverture d'introduction 5 diminuent jusqu'à empêcher, ou au moins gêner, l'insertion et le retrait du matelas 2.

[0066] Lorsque le matelas 2 est retiré de la poche de réception 3 du sac de couchage 1, les premiers et deuxièmes moyens de solidarisation 9, 10 présentés plus haut peuvent être mis en oeuvre, pour placer le sac de couchage 1 dans la deuxième configuration sans matelas représentée en figure 4. La mise en oeuvre de ces premiers et deuxièmes moyens de solidarisation 9, 10 est représentée plus en détail à la figure 3.

[0067] Ainsi, lorsque le matelas 2 est retiré de la poche de réception 3, et que l'utilisateur veut utiliser le sac de couchage 1 dans la deuxième configuration, il utilise les premiers et deuxièmes moyens de solidarisation 9, 10 en les faisant coopérer pour fermer l'ouverture d'introduction 5.

[0068] Ces premiers et deuxièmes moyens de solidarisation 9, 10 peuvent également de ranger les moyens de maintien 6, 7, 8 dans la poche de réception 3, lorsque ces moyens de maintien sont disposés de façon adéquate.

[0069] En effet, lorsque les moyens de maintien 6, 7, 8 sont répartis sur le pourtour de l'ouverture d'introduction 5, que les premiers moyens de solidarisation 9 sont également répartis sur le pourtour de l'ouverture d'introduction 5, mais en retrait de cette ouverture d'introduction 5 par rapport aux moyens de maintien 6, 7, 8, et enfin que les deuxièmes moyens de solidarisation 10 sont disposés sur la face externe 4 du ou d'un des panneaux formant l'espace de couchage, la coopération entre ces premiers et deuxièmes moyens de solidarisation 9 et 10 pour fermer l'ouverture d'introduction 5 permet d'obtenir le rangement des moyens de maintien en les plaçant sous le rabat 3 formant la poche de réception 3.

[0070] Les premiers et deuxièmes moyens de solidarisation 9, 10 peuvent par exemple être du type fermeture à glissière. Il peut encore s'agir de moyens de type boucle-crochet, ou tout autre moyens classiques de fermeture.

[0071] De préférence, le ou les panneaux formant la poche de réception 3 comprennent un surplus de matière garni. Le garnissage peut être réalisé avec de l'ouate et/ou des plumes par exemple.

[0072] Ce garnissage permet d'obtenir un confort satisfaisant, notamment en utilisation dans la deuxième configuration, car l'utilisateur n'est ainsi pas gêné par les moyens de maintien 6, 7, 8 rangés dans la poche de réception 3.

[0073] Ce surplus de matière se trouve également rangé, dans la deuxième configuration, à l'intérieur de la poche de réception 3 fermée.

[0074] De plus, on peut prévoir que le surplus de matière du ou des panneaux formant la poche de réception 3 soit élastique. Ceci a alors pour effet d'améliorer la liberté de mouvement, donc le confort, de l'utilisateur dans une utilisation dans la première configuration.

[0075] En effet, de la sorte, lorsque l'utilisateur bouge dans l'espace de couchage, il vient tirer sur le sac de couchage 1 qui n'est pas bloqué par le matelas 2.

[0076] On peut également prévoir que la face externe 4 du ou d'un des panneaux formant l'espace de couchage soit élastique. Ceci a alors pour effet d'améliorer la liberté de mouvement, donc le confort, de l'utilisateur dans une utilisation dans la deuxième configuration.

[0077] Comme représenté à la figure 4, une fois l'ouverture d'introduction 5 complètement fermée par la coopération des premiers et deuxièmes moyens de solidarisation 9, 10, après retrait du matelas 2, la poche de réception 3 se trouve complètement fermée. A la place de l'ouverture de réception, on ne voit que la face externe 4 du ou d'un des panneaux formant l'espace de couchage.

[0078] Il est rappelé que la présente description est donnée à titre illustratif, les exemples présentés ci-dessus n'étant pas limitatifs de l'invention.

Revendications

1. Sac de couchage (1) apte à être utilisé dans une première configuration avec un matelas (2) et dans une deuxième configuration sans matelas (2), ledit sac de couchage (1) comprenant d'une part un panneau souple ou plusieurs panneaux souples assemblés, ledit ou lesdits panneaux souples étant aptes à constituer un espace de couchage pour un utilisateur, et d'autre part une poche de réception (3) apte à recevoir un matelas (2) dans ladite première configuration, ladite poche de réception (3) étant solidaire du panneau souple ou d'un des panneaux souples assemblés, du côté de sa face externe (4) opposée audit espace de couchage, ladite poche de réception (3) présentant une ouverture d'introduction (5) dudit matelas (2) et étant munie de moyens de maintien (6, 7, 8) aptes à maintenir le matelas (2) dans ladite poche de réception (3) dans ladite première configuration,

ladite poche de réception (3) étant pourvue de premiers moyens de solidarisation (9) répartis sur le pourtour de l'ouverture d'introduction (5), **caractérisé en ce que** la face externe (4) dudit panneau souple est pourvue de deuxièmes moyens de solidarisation (10), et **en ce que** lesdits premiers et deuxièmes moyens de solidarisation (9, 10) sont aptes à coopérer dans la deuxième configuration en sorte que l'ouverture d'introduction (5) soit fermée.

2. Sac de couchage (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les moyens de maintien (6, 7, 8) sont disposés en sorte d'être rangés dans la poche de réception (3) dans la deuxième configuration.

3. Sac de couchage (1) selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** les moyens de maintien (6, 7, 8) comprennent au moins un élément longiligne souple (7), de préférence élastique, inséré dans un guide (6), tel qu'une gaine (6), continu ou discontinu et réparti sur le pourtour de l'ouverture d'introduction (5), ledit élément longiligne souple (7) étant apte à coulisser dans ledit guide (6).

4. Sac de couchage (1) selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** le guide (6) présente au moins une ouverture (11), permettant l'accès à l'élément longiligne souple (7).

5. Sac de couchage (1) selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** le guide (6) présente au moins deux ouvertures (11), de préférences diamétralement opposées, permettant l'accès à l'élément longiligne souple (7).

6. Sac de couchage (1) selon l'une quelconque des revendications 4 et 5, **caractérisé en ce que** les moyens de maintien (6, 7, 8) comprennent un élément de blocage (8) permettant de limiter le coulisement de l'élément longiligne souple (7) dans le guide (6).

7. Sac de couchage (1) selon les revendications 5 et 6, **caractérisé en ce que** l'élément de blocage (8) est apte à permettre de solidariser une portion de l'élément longiligne souple (7) accessible par l'une des deux ouvertures (11) dans le guide (6) avec une portion de cet élément longiligne souple (7) accessible par l'autre des deux ouvertures (11) dans le guide (6).

8. Sac de couchage (1) selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** les moyens de maintien comprennent au moins un élément en matériau élastique réparti de façon continue ou discontinue et le pourtour de l'ouverture d'introduction (5).

9. Sac de couchage (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** la poche de réception (3) est formée d'un ou plusieurs panneaux souples avec un surplus de matière, de préférence en matériau élastique, garni, par exemple avec de l'ouate et/ou des plumes.
10. Sac de couchage (1) selon la revendication 9, **caractérisé en ce qu'**il est configuré en sorte que, dans la deuxième configuration, le surplus de matière soit rangé à l'intérieur de la poche de réception (3) fermée.
11. Sac de couchage (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** la face externe 4 du ou d'un des panneaux formant l'espace de couchage est réalisée en matériau élastique.
12. Ensemble comprenant un sac de couchage (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes et un matelas (2) apte à être disposé dans la poche de réception (3).

Patentansprüche

1. Schlafsack (1), der geeignet ist, um in einer ersten Konfiguration mit einer Matratze (2) und in einer zweiten Konfiguration ohne Matratze (2) verwendet zu werden, wobei der Schlafsack (1) einerseits eine biegsame Bahn oder mehrere zusammengefügte biegsame Bahnen aufweist, wobei die biegsame(n) Bahn(en) geeignet ist/sind, einen Schlafraum für einen Benutzer zu bilden, und andererseits eine Aufnahmetasche (3), die geeignet ist, eine Matratze (2) in der ersten Konfiguration aufzunehmen, wobei die Aufnahmetasche (3) fest mit der biegsamen Bahn oder einer der zusammengefügten biegsamen Bahnen auf der Seite ihrer Außenfläche (4), die dem Schlafraum gegenüber liegt, fest verbunden ist, wobei die Aufnahmetasche (3) eine Einführöffnung (5) der Matratze (2) aufweist und mit Haltemitteln (6, 7, 8) versehen ist, die die Matratze (2) in der Aufnahmetasche (3) in der ersten Konfiguration halten können, wobei die Aufnahmetasche (3) mit ersten Verbindungsmitteln (9) versehen ist, die auf dem Umfang der Einführöffnung (5) verteilt sind, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Außenfläche (4) der biegsamen Bahn mit zweiten Befestigungsmitteln (10) versehen ist, und dass die ersten und zweiten Befestigungsmittel (9, 10) geeignet sind, um in der zweiten Konfiguration derart zusammenzuwirken, dass die Einführöffnung (5) geschlossen ist.
2. Schlafsack (1) nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Haltemittel (6, 7, 8) derart angeordnet sind, dass sie in der Aufnahmetasche (3) in

der zweiten Konfiguration verstaut sind.

3. Schlafsack (1) nach einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Haltemittel (6, 7, 8) mindestens ein biegsames längliches Element (7) aufweisen, das vorzugsweise elastisch ist, das in eine Führung (6), wie zum Beispiel einen Mantel (6) eingefügt ist, die kontinuierlich oder diskontinuierlich ist und auf dem Umfang der Einführöffnung (5) verteilt ist, wobei das biegsame längliche Element (7) in der Führung (6) gleiten kann.
4. Schlafsack (1) nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Führung (6) mindestens eine Öffnung (11) aufweist, die den Zugang zu dem biegsamen länglichen Element (7) erlaubt.
5. Schlafsack (1) nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Führung (6) mindestens zwei Öffnungen (11) aufweist, die vorzugsweise einander diametral gegenüber liegen, die den Zugang zu dem biegsamen länglichen Element (7) erlauben.
6. Schlafsack (1) nach einem der Ansprüche 4 und 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Haltemittel (6, 7, 8) ein Blockierungselement (8) aufweisen, das es erlaubt, das Gleiten des biegsamen länglichen Elements (7) in der Führung (6) einzuschränken.
7. Schlafsack (1) nach den Ansprüchen 5 und 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Blockierungselement (8) geeignet ist, es zu erlauben, einen Teil des biegsamen länglichen Elements (7), der durch eine der zwei Öffnungen (11) in der Führung (6) zugänglich ist, mit einem Teil dieses biegsamen länglichen Elements (7), das durch die andere der Öffnungen (11) in der Führung (6) zugänglich ist, fest zu verbinden.
8. Schlafsack (1) nach einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Haltemittel mindestens ein Element aus elastischem Material aufweisen, das kontinuierlich oder diskontinuierlich um den Umfang der Einführöffnung (5) verteilt ist.
9. Schlafsack (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Aufnahmetasche (3) aus einer oder mehreren biegsamen Bahnen mit einem Materialübermaß ausgebildet ist, vorzugsweise aus elastischem Material, das zum Beispiel mit Watte und/oder Federn gefüllt ist.
10. Schlafsack (1) nach Anspruch 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** er derart konfiguriert ist, dass das Materialübermaß in der zweiten Konfiguration im Inneren der geschlossenen Aufnahmetasche (3) verstaut ist.

11. Schlafsack (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Außenseite (4) der oder einer der Bahnen, die den Schlafraum bilden, aus elastischem Material hergestellt ist.
12. Einheit, die einen Schlafsack (1) nach einem der vorhergehenden Ansprüche und eine Matratze (2), die in der Aufnahmetasche (3) angeordnet werden kann, aufweist.

Claims

1. A sleeping bag (1) able to be used in a first configuration with a mattress (2) and in a second configuration without mattress, said sleeping bag comprising on the one hand a flexible panel or flexible panels that are put together, said flexible panel(s) being able to constitute a sleeping space for a user, and on the other hand a reception pocket (3) able to receive said mattress (2) in said first configuration, said reception pocket (3) being interdependent with said flexible panel or with one of said flexible panels that are put together, towards its external face (4) opposed to said sleeping space, said reception pocket (3) presenting an introduction opening (5) for said mattress (2) and being provided with securing means (6, 7, 8) able to secure said mattress (2) in said reception pocket (3) in said first configuration, said reception pocket (3) being provided with first attachment means (9) distributed around said introduction opening (5), **characterised in that** said external face (4) of said flexible panel being provided with second attachment means (10), and **in that** said first and second attachment means (9, 10) are able to cooperate together in said second configuration so that said introduction opening (5) can be closed.
2. A sleeping bag (1) according to claim 1, **characterised in that** said securing means (6, 7, 8) are arranged so that they can be stored in said reception pocket (3) in said second configuration.
3. A sleeping bag (1) according to one or the other of claims 1 and 2, **characterised in that** said securing means (6, 7, 8) include at least a flexible rangy element (7), preferably elastic, inserted in a guide (6), such as a sheath (6), continuous or intermittent and disposed around said introduction opening (5), said flexible rangy element (7) being able to slide in said guide (6).
4. A sleeping bag (1) according to claim 3, **characterised in that** said guide (6) presents at least an opening (11) through which said flexible rangy element (7) can be reached.
5. A sleeping bag (1) according to claim 4, **character-**

ised in that said guide (6) presents at least two openings (11), preferably diametrically opposed, through which said flexible rangy element (7) can be reached.

- 5 6. A sleeping bag (1) according to one or the other of claims 4 and 5, **characterised in that** said securing means (6, 7, 8) include a blocking element (8) that can limit the sliding of said flexible rangy element (7) in said guide (6).
- 10 7. A sleeping bag (1) according to claims 5 and 6, **characterised in that** said blocking element (8) is able to bring together a portion of said flexible rangy element (7) reached by one of said two openings (11) formed in said guide (6) with a portion of said flexible rangy element (7) reached by the other of said two openings (11) formed in said guide (6).
- 15 8. A sleeping bag (1) according to one or the other of claims 1 and 2, **characterised in that** said securing means (6, 7, 8) include at least an element made of plastic disposed continuously or intermittently around said introduction opening (5).
- 20 9. A sleeping bag (1) according to any one of claims 1 to 8, **characterised in that** said reception pocket (3) is formed by one or several flexible panels with extra material, preferably elastic material, furnished with cotton wool and/or feathers.
- 25 10. A sleeping bag (1) according to claim 9, **characterised in that** it is configured in such a way that, in said second configuration, said extra material can be stored inside said reception pocket (3) in a closed position.
- 30 11. A sleeping bag (1) according to any one of claims 1 to 10, **characterised in that** said external face (4) of said flexible panel(s) constituting said sleeping space is made of elastic material.
- 35 12. A sleeping kit, that includes a sleeping bag (1) according to any of claims 1 to 11 and a mattress (2) able to be disposed in said reception pocket (3).
- 40
- 45
- 50
- 55

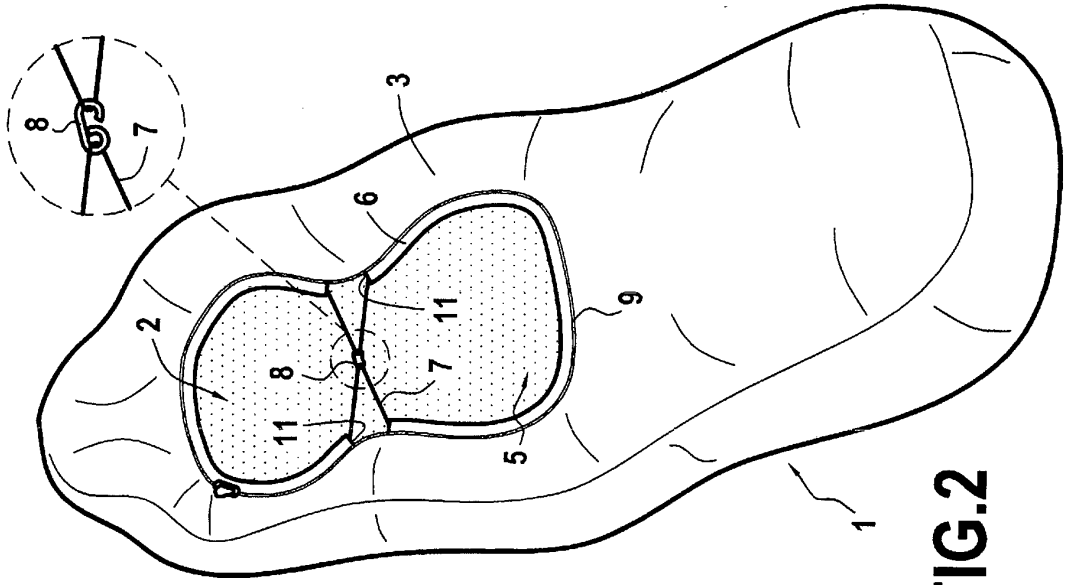


FIG. 2

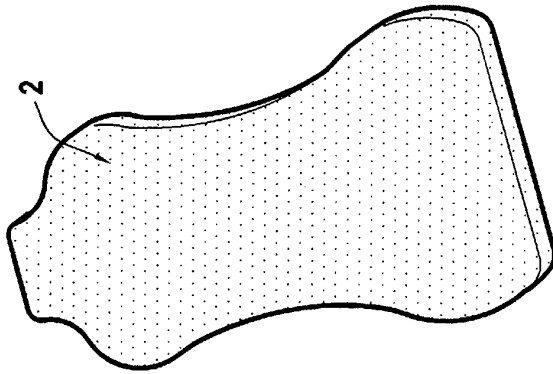


FIG. 1

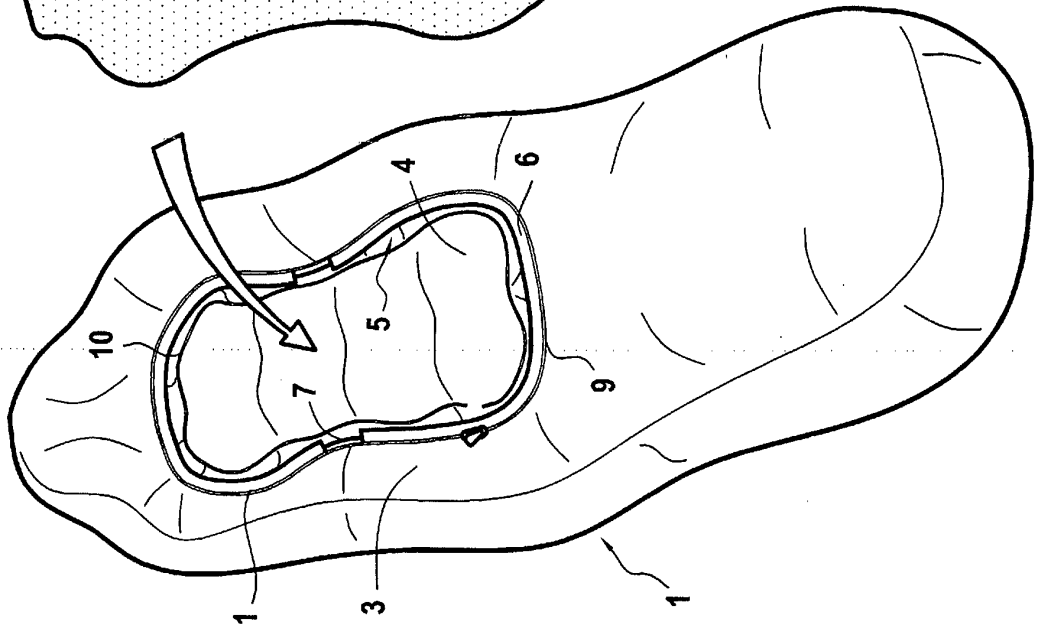


FIG.4

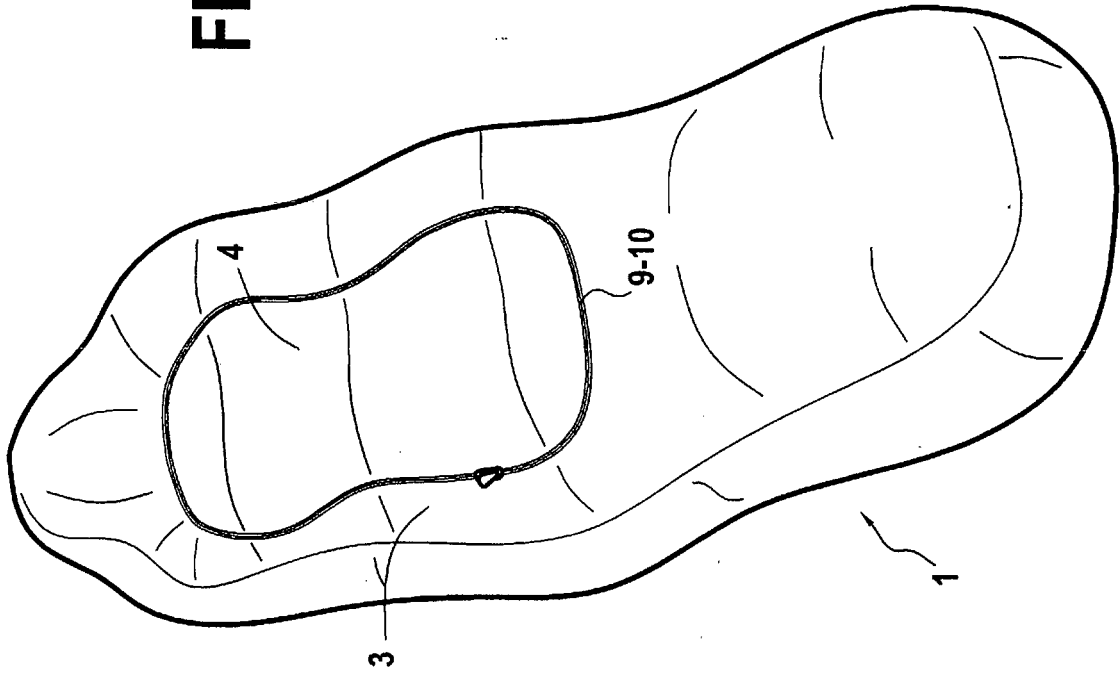
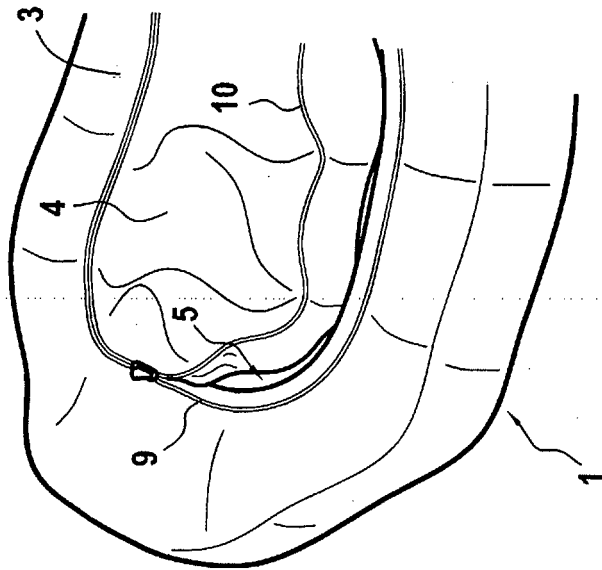


FIG.3



RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2922739 [0006]
- WO 0228239 A [0012]
- US 2010107332 A [0013]